Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20251209-CM20251209D3-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUAULT, Maire

Date de convocation : 2 décembre 2025

PRÉSENTS : MM./MMES., Stéphane ROUAULT, Thérèse MAINGUY, Didier GUILLOUËT, Pascaline GUYOT, Philippe SALÉ, Dominique CALMELS-BAROIN, Gwénaël BROGARD, Brigitte KERAUTRET, Loïc THORON, Katell VINCENT, Paul de VAUCORBEIL, Jean-Michel HUET, Anaïs CHEVALIER, Nathalie DACQUAIT, Frédéric LARROUY CASTERA,

Numéro :
CM20251209D3

EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Thérèse MAINGUY*

_-_

Objet : Finances - décision(s) modificative(s)

Une décision modificative doit être prise dans le budget communal 2025, soit :

Section d'investissement	Chapitres et comptes	Somme
Dépenses :	Chap. 21, compte 2157	+150 000 €
Dépenses :	Chap.23, compte 231	- 150 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **PRESENTS : 15**
- **VOTANTS : 15**
- **Abstentions : 0**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Majorité absolue : 8**
- **POUR : 15**
- **CONTRE : 0**

A l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la décision modificative**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Stéphane ROUAULT

